



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2011

Pays : Pays-Bas

Correspondant national

Nom Prénom : **KALIDIEN Sandra**
Profession : **esearcher**
Organisation : **Ministry of Security and Justice**
E-mail : **s.n.kalidien@minjus.nl**
N° Téléphone :

Nom Prénom : **VAN DER DOELEN Frans**
Profession :
Organisation : **Ministry of Justice**
E-mail : **f.van.der.doelen@minjus.nl**
N° Téléphone :

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier 2011)

16 655 799

2) Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €) - (Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP)

	Montant
Niveau national	301 236 000 000
Niveau territorial / entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	NA

3) PIB par habitant (en €)

35 414

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

50 900

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2011

A.1

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et, le cas échéant, tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies:

source: Statistics Netherlands

Ad question 2)

The figures reported for the previous years were compiled differently. There are 4 reasons:

1) The figures for state level and regional level have been mistakenly added up. This is not allowed because of transfers from state level to regional level (and to a lesser extent the other way around). Thus the transfers were double counted in the previous figures.

2) Public expenditure according to EU-definition also includes official social security institutions. This is neither state nor regional level. Transfers from state level to official social security institutions are also possible. So again, they cannot be added up. The previous figures also included the social security organisations.

3) According to EU-rules the figures are revised up to 30 months after the end of the reporting period.

4) There has been a general revision.

The correct figures for public expenditure according to EU-definition (incl. state level, regional level and social security organisations without double counting transfers) in previous years are:

2010 301 236 000 000

2008 274 781 000 000

2006 246 028 000 000

2004 226 403 000 000

Q2 gives a breakdown to national and regional level. In the available data transfers are registered in a budget category including a.o. social security institutions. So we are not able to isolate the transfers budget from the rest. As the national and regional level numbers normally are added up by CEPEJ, transfers from national to lower government levels would count twice in the resulting total for the Netherlands.

Q2 : Add to existing comment: expenditure on state level includes central and local governments and social security funds

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (si possible sans le budget du ministère public et de l'aide judiciaire) :

TOTAL du budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	☒ Oui	990 667 000
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	☒ Oui	733 603 000
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (équipements, investissements, maintenance)	☒ Oui	98 485 000
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.), sans l'aide judiciaire. NB: ne concerne pas les taxes et frais à payer par les parties.	☒ Oui	3 673 000
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	☒ Oui	109 615 000
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)		NAP
6. Budget public annuel alloué à la formation	☒ Oui	20 522 000
7. Autres (Veuillez préciser)	☒ Oui	24 769 000

7) Dans le cas où vous ne pouvez pas distinguer le budget du ministère public et de l'aide judiciaire du budget alloué à l'ensemble des tribunaux, veuillez l'indiquer clairement. Si "autres", veuillez le préciser :

Other= depreciation and interest.

justice expenses are excluding the justice expenses for criminal cases.

8) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

- ☐ en matière pénale ?
- ☒ en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t-il des exceptions à la règle de payer une taxe ou des frais ? Veuillez préciser ces exceptions:

A court fee is required in Administrative Law en Civil Law procedures. Only in insolvency cases, child care cases, psychiatric patient cases and asylum cases one does not have to pay a court tax or fee. There are no other exceptions.

9) Montant annuel des taxes ou frais judiciaires perçus par l'Etat (en €)

190 743 000

10) Budget public annuel approuvé et alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget n'inclut pas seulement le budget approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux comme défini à la question 6, mais aussi le système pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, le fonctionnement du ministère de la Justice, etc.)

☐ NA

6 098 900 000

11) Veuillez préciser les éléments composant le budget de l'ensemble du système de justice.

Si "autre", veuillez préciser dans la case "commentaire" ci-dessous.

Système des juridictions	Oui
Aide judiciaire	Oui
Ministère public	Oui
Système pénitentiaire	Oui
Service de probation	Oui
Conseil de la justice	Oui
Protection judiciaire de la jeunesse	Oui
Fonctionnement du ministère de la justice	Oui
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	Oui
Autres	Non

Commentaire :

12) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire, en € - Si une ou plusieurs données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total du budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	12.1 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière pénale	12.2 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière autre que pénale
Montant (en €)	359000000	102000000	257000000

13) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €). Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

☒ Montant

615 642 000

Commentaire :

including justice expenses in criminal cases

The data on the category Justice expenses ("gerechtskosten") are not reliable anymore since 2009. In 2002 15% of the total annual approved public budget allocated to the public prosecution services mentioned in Q13, concerned justice expenses. This has gradually declined to 7% in 2008. Taking this 7% as an estimate, we find around 42 000 000 euros. This is a rough estimate. Justice expenses include all kinds of cost types, like wiretaps, interpreters, compensation for witnesses, etc.

Q13 / Figure 2.12

The following comment should be added to the existing comment: In 2002 15% of the total annual approved public budget allocated to the public prosecution services concerned justice expenses. Justice expenses include all kinds of cost types, like wiretaps, interpreters, compensation for witnesses, etc. This has gradually declined to 7% in 2008. Taking this 7% as an estimate, we find around 42 000 000 euros. This is a rough estimate.

14) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Oui	Non	Non	Oui
Autre ministère	Oui	Non	Oui	Oui
Parlement	Non	Oui	Non	Non
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Oui	Non	Oui	Oui
Tribunaux	Non	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

15) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 14) :

Ad 14: Other ministry

In particular the sentencing part of the Council of State ("Raad van State") is part of the Ministry of Interior and Kingdom Relations. This ministry is responsible for the preparation, management and allocation to the Council and evaluation of the budget.

A.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

Q6#2#3 :The increase of 42.35% of the annual approved budget of the courts allocated to computerization between 2008 and 2010 may be explained by the intensification of computerization.

Q6 : table 2.6 : Please add the following comments concerning the Netherlands: The reported figures do not include the budget for the High Council (The highest appeal court) and the justice tasks of the Raad van State (The Council of State general). 'The justice expenses are excluding those for criminal cases. The justice expenses for criminal cases are included in the budget for the public prosecution'. This remark is necessary to understand table 2.8

Figure 3.5:

Evolution number of cases 2006-2010: 11%
 Evolution average amount of Legal aid 2006-2010: - 2%

(Additional background information concerning the calculation of legal aid per court case in the Netherlands. A correct analysis as proposed by you for Figure 3.5 – describing the development of the number of legal aid cases and mean legal aid per case – should be done for the Netherlands on the basis of the data given in the table below, which is a little out of line of the current report:

Expenses for legal aid assignments*/** 2006 2008 2010
 Total 331000000 358000000 359000000
 Criminal law 113000000 127000000 95000000
 Non criminal law 196000000 210000000 237000000
 Stand by duty cases*** 22000000 21000000 27000000

Number of legal aid assignments 2006 2008 2010
 Total 462000 476000 512000
 Criminal law 98000 110000 101000
 Non criminal law 275000 283000 301000
 Stand by duty cases*** 89000 83000 110000

Expenses per legal aid assignment 2006 2008 2010
 Total 716 752 701
 Criminal law 1153 1155 941
 Non criminal law 713 742 787
 Stand by duty cases*** 247 253 245

* preliminary data in 2010 not all extra expenses are included
 ** expenses for legal counters are excluded
 *** criminal, civil and alien cases

As you may notice the total number of assignments / cases (including stand by duty cases) increased with 11% from 2006 to 2010, while the mean amount per assignment (including stand by duty cases) decreased with 2%.

Source: vaststellingen- en extra-urenbestand RvR, adaptation WODC.)

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 9, 10, 11, 12 et 13.

annual report Ministry of Security and Justice

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

16) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui

17) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser:

Lower incomes get compensated.

18) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser:

Lower incomes get lower fees.

The answer given for 2008 in the previous evaluation cycle was incorrect and should be "Yes" also.

19) L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ? Si oui, veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
	Oui	Oui

Commentaire :

Exemption: injury cases for the establishment or liability.

The defense may ask for advice or second opinion from experts. The costs of these operations are on expense of the state. These costs do not make part of the legal aid ("gesubsidieerde rechtsbijstand").

The answers given for 2008 in the previous evaluation cycle were incorrect and should be "Yes" both. It is not easy to understand and interpret this question. Is it possible to reformulate this question, e.g. from the perspective of the litigant (person seeking justice)?

20) Nombre d'affaires portées devant les tribunaux et ayant bénéficié de l'aide judiciaire. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous, le cas échéant. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[Cette question porte sur le nombre annuel de décisions octroyant l'aide judiciaire aux justiciables qui ont saisi un tribunal. Elle ne concerne pas le conseil juridique fourni pour des affaires qui ne sont pas portées devant un tribunal.]

	Nombre
Total	512000
en matière pénale	129000
en matière autre que pénale	383000

Commentaire :

Source: Legal Aid Bord (Granted Legal Aid from "Vaststellingen bestand RvR").

Excluding Granted Legal Aid for lawyers during "Piketdienst"(= Stand-by duty lawyers). In 2010 approximately 110 000 Stand-by duty lawyers were assigned.

Comment to be added table3.3/figure 3.5: The interpretation of the calculated average amount for legal aid per case (= dividing the budget for legal aid in the widest sense by the rather limited number of court cases) should be handled with care. These kind of calculations give not a good indication of the functioning of the judicial legal aid systems in several Northern European countries like Norway and the Netherlands. Countries like the Netherlands and Norway have a policy which makes a distinction between primary and secondary legal aid. Primary legal aid aims at solving judicial problems of citizens without necessarily going to court. In the Netherlands there is for example a Judicial Counter, where people get free legal advice on simple, judicial problems. There is also primary legal aid for citizens who want an advice by lawyer for a more complicated legal problems, without going to court directly. Lower incomes get financial compensation for such an advice. The secondary legal aid is specific directed at compensating the cost of a lawyer for people who go to court. It is important to keep this distinction in mind. Dividing the budget of legal aid by the number court cases doesn't make sense as an indicator for the efficiency or effectivity of the legal aid system countries which have developed a primary and secondary legal aid. If the primary legal aid for examples is very successful, fewer people will go to court. The number of court cases will decrease. As a result the legal aid per court case on the other hand will increase. Calculated in this way the legal aid per case would be for example € 8.481 for Norway. For other than criminal cases the average amount of legal aid allocated per other than criminal cases would even be € 42 812. These are figures that do not make any sense. For the Netherlands the average amount for a legal aid per case would be € 2.077. In fact the actual amount of legal aid per case is about € 800, which is nearly half of it.

Presenting this kind of indicators would give a very misleading figure to measure the efficiency and effectiveness of the Legal aid system in for example the Netherlands and Norway. The more successful the policy of preventing people going to court with problems they can solve more easily in an other way, the less efficient this policy is. For these reasons in the figure the real cost per court case is presented for the Netherlands. For Norway the calculation is not presented in the figure.

cf. CN 19/07: figure 3.4 and figure 3.5: Budgets, cases and expenses per case (legal aid assignments + stand by duty cases)

NB 1: the budget and cases of the Legal Counters (one of the modes of primary legal aid) are not included.

NB 2: Budgets and cases of stand by duty cases concerning the division criminal and non criminal law are estimated by assuming that the distribution of assignments between these type of cases is the same within the stand by duty cases.

21) En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un

avocat ? Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Personnes mises en cause	Oui
Victimes	Oui

Commentaire :

If they are taken into custody. If not, the income and assets test is done.

22) Si oui, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

☐ Oui

☒ Non

23) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire ? Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous les informations utiles à l'interprétation des données fournies. Si un tel système existe, mais que les données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si un tel système n'existe pas, veuillez indiquer NAP.

	montant du revenu (si possible pour une personne) en €	valeur des biens (patrimoine) en €
en matière pénale	34400	20315
en matière autre que pénale ?	34400	20315

Commentaire :

Amounts apply for year 2010.

This is the family situation. People living alone: Eur. 24.400,- income.

24) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

Claims or cases less than Eur. 500,- are not granted legal aid.

25) La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

☐ le tribunal ?

☒ une instance extérieure au tribunal ?

☐ une instance mixte (tribunal/organe externe)?

26) Existe-t-il un système privé d'assurance protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?

☒ Oui

☐ Non

Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène grandissant ?

An increasing number of people has such an insurance. The growth however is declining over the last years.

In 2010, 3.108.000 Dutch households had an insurance policy for legal aid. The number of policies is no longer growing.

It should be noted that the majority of these policies provide legal assistance 'in natura'. The insurance companies provide legal assistance and reimburse some of the costs related to legal procedures.

In recent years, several civil court cases have been filed regarding the right of policy holders to chose their own legal representative (lawyer). So far, insurance policies that limit the choice of a legal representative are considered litig. They do not violate the general right of free choice of a legal representative (art. 6 EVRM).

Legal aid insurance policies do not cover all legal problems that policy holders may encounter. Clients can choose between various packages. Generally, legal aid in divorce cases is not covered by the insurance policies.

27) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés:

en matière pénale ?	No
en matière autre que pénale ?	Yes

B.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

The number of cases and the price of certificates / assignments ("toevoegingen") increase. There is an increase in the mean costs for a certificate / assignment. The Dutch Government has announced budget cutbacks.

Saldus verdict->increase of costs (access to the lawyers).

Ad 27, other than criminal cases: the answer given for 2008 in the previous evaluation cycle was incorrect and should be "Yes" also.

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23:

q 20: Data system

q 23: Site of Legal Aid Board

q 23: Monitor Legal Aid.

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

28) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :

Les sites internet mentionnés pourraient figurer notamment sur le site internet de la

CEPEJ. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous quels documents et informations sont inclus aux adresses concernant "autres documents" :

- ☐ aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet: ☒ Oui wetten.overheid.nl
- ☐ à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet: ☒ Oui www.rechtspraak.nl
- ☐ à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne) ? ☒ Oui www.rvdr.org

Commentaire :

29) Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, veuillez préciser:

30) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Si oui, veuillez préciser:

This question is rather hard to understand. There are new european guidelines for victims. Does this question address these new guidelines?

31) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires. Si "autres personnes vulnérables" et/ou "autres modalités particulières", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Cette question ne concerne pas la phase d'investigation par la police et elle ne concerne pas l'indemnisation des victimes d'infractions traitée aux questions 32 à 34.]

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les audiences	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Oui
Victimes du terrorisme	Oui	Oui	Oui
Enfants (témoins ou victimes)	Oui	Oui	Oui
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Oui
Minorités ethniques	Non	Oui	Non
Personnes handicapées	Oui	Non	Non
Délinquants mineurs	Oui	Oui	Oui
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains)	Oui	Non	Non

Commentaire :

32) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, pour quels types d'infractions

There is a national fund for the compensation of damages which are the result of a violent crime, installed in 1976.

33) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en:

- ☒ un dispositif public ?
☒ des dommages et intérêts à payer par la personne responsable (par décision du tribunal) ?
☐ un dispositif privé ?

34) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

From the CJIB, the agency responsible for collecting the compensation in penal cases only.

In the annual report of the CJIB 2010 (see:

<http://jaarbericht2010.cjib.nl/cijfers/schadevergoedingsmaatregelen.php#>):

The percentage of recovery of the damages measures awarded, within three years after being received, by the CJIB is in 2010 86,7%.

35) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

If compensation from the offender is part of the sanction, the prosecutor takes care of the recovery of the money and the victim receives the money from the state.

36) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire?

Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal".

- ☒ Oui
☐ Non

☐ NAP (le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision judiciaire est nécessaire)

Le cas échéant, veuillez préciser :

Victims (or actually anyone with an interest in the case) can file a protest against the prosecutor's decision with a court of appeal.

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

37) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- ☐ durée excessive de la procédure ?
- ☐ non exécution des décisions de justice?
- ☒ arrestation injustifiée ?
- ☒ condamnation injustifiée ?

Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation, le nombre d'affaires, le résultat des procédures et le dispositif actuel permettant de calculer le montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

In general, there can be a compensation if a person has been in pre-trial detention but was dismissed or declared not guilty, or if the guilty verdict was found out wrong afterwards. There is a standard tariff per diem, but the judge can decide otherwise.

38) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? (plusieurs options possibles)

- ☒ enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- ☒ enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- ☒ enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- ☒ enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- ☒ enquêtes (de satisfaction) auprès des parties
- ☒ enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales)
- ☒ Enquêtes (de satisfaction) auprès des victimes

Si possible, veuillez préciser leurs titres, objets et sites internet où elles peuvent être consultées :

In 2011 there has been a standardized customer satisfaction survey with all 19 first instance courts, the appeal courts and the specialized court (Regioplan/Synovate. Klantwaardering Rechtspraak 2011. Onderzoek onder professionals en justitiabelen bij gerechten. Amsterdam: Regioplan/Synovate, 2011. Various types of clients of the courts are included in the surveys. A survey aimed at victims, the assistance they get and their treatment by judicial authorities has been recently developed. Besides there are employee appreciation surveys organised in each court every three years. Employees are questioned in these surveys about their satisfaction with their job, their executives and board, development possibilities and so on.

39) Si possible, veuillez préciser :

	Enquêtes systématiques (par exemple annuelles)	Enquêtes occasionnelles
Enquêtes au niveau national	Oui	Non
Enquêtes au niveau des tribunaux	Oui	Non

40) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)?

- ☒ Oui
☐ Non

41) Veuillez préciser l'autorité compétente pour traiter de telles plaintes et informer si l'autorité doit ou ne doit pas respecter un délai pour répondre et/ou un délai pour traiter la plainte (plusieurs réponses possibles). Veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Délai pour répondre (par exemple pour accuser réception de la plainte, pour informer des suites qui lui seront données, etc.)	Délai pour traiter la plainte	Pas de délais
Tribunal concerné	Non	Oui	Non
Instance supérieure	Non	Oui	Non
Ministère de la Justice	Non	Non	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Non	Oui	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Oui	Oui	Non

Commentaire :

Comment:

Since 1-1-2002 a uniform complaints procedure is applicable to all courts. The time limit to respond/to acknowledge receipts of a complaint is a.s.a.p. The time limit for deciding on the complaint is < 6 weeks. This period can be prolonged with 4 weeks, if the court administration decides to install a complaint committee.

Notes:

- All answers in the three columns concerning "Ministry of Security and Justice", "Higher court", "High Council of the Judiciary", and "Other..." = NAP
- All answers third column "No time limits" = NAP

It is rather difficult to interpret this question correctly. The answers given for 2008 in the previous CEPEJ evaluation cycle are incorrect and should be like in question 41. Is it possible to reformulate the questions 40 and 41?

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

42) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre total
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	19
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	2
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	64

43) Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance. Si "autres tribunaux spécialisés de 1ère instance", veuillez donner des précisions dans la boîte "commentaire" ci-dessous. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	2
Tribunaux commerciaux	1
Tribunaux du travail	NAP
Tribunaux des affaires familiales	NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	NAP
Tribunaux administratifs	1
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	NAP
Tribunaux militaires	NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	NAP

Commentaire :

19 district courts for general jurisdiction, 1 specialised first instance court Trade and Industry Tribunal (College van Beroep voor het bedrijfsleven (CBb)), 1 Central Appeals Tribunal (Centrale Raad van

Beroep (CRvB)), 5 general appeal (second instance) courts, 1 Supreme Court and 1 High Court/Council (Hoge Raad en Raad van State). The 19 district courts also have 35 separate 'kanton' locations, that are not separate legal entities.

There are specialised chambers within certain courts, for instance a military tribunal at the court of Arnhem, but they are not legal entities.

44) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux) ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

Yes. A law is in the making, which will introduce the merger of the 19 (boards of) courts of first instance into 10 (boards of) courts. The 5 (boards of) courts of appeal will merge into 4. There will be 20 locations where all types of first instance cases will be handled. And a number of other locations where only some (common) types of cases will be handled.

45) Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour les affaires suivantes. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance.	19 legal entities, 54 locations
le licenciement	19 legal entities, 54 locations
le vol avec violence	19

Veuillez préciser la définition d'une petite créance et indiquer le montant financier en dessous duquel une créance est considérée comme telle :

2010: small claims are claims smaller than 5000 euros.

Small claims and dismissal cases are handled by the kanton sector of the 19 district courts; they preside in the 19 district court locations and 35 separate kanton locations (54 total)

Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 42, 43 et 45 :

Wet op de RO (Law on the organisation of the judiciary)

3. 1. 2. Juges et personnels non-juges

46) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre 2010)

(veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données ci-dessus.

[Veuillez vous assurer que les procureurs et leurs personnels sont exclus des réponses

suivantes (ils sont concernés par les questions 55-60). Si la distinction entre personnels attachés aux juges et personnels attachés aux procureurs n'est pas possible, merci de l'indiquer clairement.

Veillez indiquer le nombre de postes effectivement pourvus à la date de référence et non pas les effectifs budgétaires théoriques.]

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	2530	1221	1309
1. Nombre de juges professionnels de première instance	1944	859	1085
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	548	330	218
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	38	32	6

Commentaire :

Figures are including presidents.

Presented are not fulltime equivalents, since it is not possible to give fte by gender and first/second instance. The dec 31st 2010 total of first and second instance and total of male and females is in fte 2.273.

1. is without judges of Trade and Industry Tribunal, is including judges 'overig RA' that cannot be assigned to either 1st or 2nd instance)

2. is without judges of Raad van State (council of state)

Figures 3 are including president (1) and vice-presidents (6).

47) Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	27	24	3
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	19	17	2
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	7	6	1
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1	1	0

48) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre 2010). Si nécessaire, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation de la réponse à la question 48.

Donnée brute

☒ Oui

900

Si possible, donnée en équivalent temps plein

NA

Commentaire :

This is a 2008-estimate. A precise current figure is NA

49) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre 2010) (y compris les "lay judges" et juges consulaires ; les arbitres et les jurés sont exclus de cette donnée).

Donnée brute

NAP

50) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

☐ Oui

☒ Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

51) Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence :

NAP

52) Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre 2010) (cette donnée ne devrait pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés). Si « autres personnels non juges », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)

☒ Oui

6674

1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.

NAP

2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision)

NA

3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)

NA

4. Personnels techniques

NA

5. Autres personnels non juges

NA

Commentaire :

Not possible to give separate figures for 2 - 5, only a total is known.

Note: Total non-judge staff working in courts (1 + 2 + 3 + 4 + 5):
7 493persons, 6 674fte

53) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

NAP

54) Les tribunaux ont-ils délégué certains services, relevant de leur compétence, à un service privé (par exemple, la maintenance informatique, la formation continue du personnel, la sécurité, les archives, le nettoyage)

☒ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

security, cleaning, some IT and some training.

C.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52

Jaarverslag Rechtspraak 2010

and Internal data Council for the Judiciary.

Raad van State and Supreme Court excluded.

3. 1. 3. Procureurs et personnel

55) Nombre de procureurs au 31 décembre 2010 (veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	786	372	414
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	691	310	381
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	90	58	32
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	5	4	1

Commentaire :

ad. Total number of prosecutors: incl College male: 4,44, female: 1,0

ad 1. Number of prosecutors at first instance level:

First instance level = Parketten (P) + Landelijke Diensten(L)

Total 547,01(P)+143,58(L)

Males 224,12(P)+85,45(L)

Females 322,89(P)+58,13(L)

Note : these numbers are in FTE

56) Nombre de chefs des ministères publics. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	44	37	7
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	32	27	5
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	6	5	1
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	6	5	1

Commentaire :

ad. Total number of prosecutors: incl College male: 4,44, female: 1,0

ad 1. Number of heads of prosecution offices at first instance level

First instance level = Parketten (P) + Landelijke Diensten(L)

Total 32,09 (P+L)

Males 15,72(P)+ 11,20(L)

Females 4,17(P)+ 1,0(L)

57) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

☐ Oui

☒ Non

Nombre (en équivalent temps plein)

58) Si oui, veuillez préciser leurs noms et fonctions :

59) Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

☐ Oui

☐ Non

60) Nombre de personnels (non procureurs) rattachés au ministère public (si possible au 31 décembre 2010) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)

Nombre

☒ Oui

3 807

C.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer la source des réponses aux questions 55, 56 et 60

3. 1. 4. Budget du tribunal et nouvelles technologies

61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ? Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Oui	Oui	Oui	Oui
Président du tribunal	Non	Non	Non	Non
Directeur administratif du tribunal	Non	Non	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

Commentaire :

62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Traitement de texte	100% of courts
Base de données électronique pour la jurisprudence	100% of courts
Dossiers électroniques	-10% of courts
E-mail	100% of courts
Connexion internet	100% of courts

63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Enregistrement des affaires	100% of courts
Système d'information sur la gestion du tribunal	100% of courts
Système d'information financière	100% of courts
Vidéoconférence	+50% of courts

64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Formulaire électronique	100% of courts
Site internet	100% of courts

Suivi électronique des affaires	100% of courts
Registres électroniques	100% of courts
Recouvrement électronique d'une petite créance	0 % of courts
Recouvrement électronique d'une créance non contestée	0 % of courts
Dépôt d'un recours depuis un poste informatique	0 % of courts
Vidéoconférence	100% of courts
Autres moyens de communication électronique	100% of courts

65) L'utilisation de la vidéoconférence dans les tribunaux (détails de la question 65). Veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute précision sur le cadre juridique et le développement de la vidéoconférence dans votre pays.

65.1 En matière pénale, les tribunaux et les parquets ont-ils recours à la vidéoconférence pour des auditions de prévenus ou de témoins ?	65.2 Ces auditions par le juge / le procureur peuvent-elles avoir lieu dans les services de police ou/et les établissements pénitentiaires ?	65.3 Existe-t-il une législation spécifique sur les conditions d'utilisation de la vidéoconférence par les tribunaux ou les parquets, en particulier pour préserver les droits de la défense ?	65.4 La vidéoconférence est-elle utilisée en matière autre que pénale ?
Oui	Non	Non	Oui

Commentaire :

Comment :

Follow-up of cases online only possible by lawyers in civil cases.

Electronic registers only for insolvencies and legal restraint cases.

Videoconferencing only for some specific criminal cases (e.g. related to extension of punishment) and in immigration law cases.

There is a decree ('Besluit videoconferentie', 2006) restricting the use of video conferencing in criminal cases (e.g. not in case of minor suspects and suspects of murder and sexual offenses).

C.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Ad 64: Electronic webforms and website should have been 100% for the year 2008. The answers are now registered as -10%.

2008-2010: abolishment of the 'procureur' made it possible to harmonize ICT on a national level in 2010.

3. 2. Performance et évaluation

3. 2. 1. Performance et évaluation

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

The council of the Judiciary collects the data, both for internal planning and control, and communication with Department of Justice. Also the Dutch Central Bureau of Statistics collects data, either directly from the courts and in some instances from the Council of the Judiciary.

67) Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires traitées, d'affaires en instance, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?

☒ Oui

☐ Non

68) Existe-t-il dans les tribunaux un système de suivi régulier des activités des tribunaux concernant:

Le système de suivi des activités vise à contrôler l'activité quotidienne des tribunaux (en particulier la production des tribunaux) notamment au travers de collectes de données et d'analyses statistiques (v. aussi les questions 80 et 81).

☒ le nombre de nouvelles affaires ?

☒ le nombre de décisions rendues ?

☒ le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?

☒ la durée des procédures (délais)?

☐ autre ?

Si autre, veuillez préciser :

69) Existe-t-il un système d'évaluation régulière de l'activité (en termes de performance et de rendement) de chaque tribunal ?

Le système d'évaluation concerne la performance des systèmes judiciaires, incluant une vision à plus long terme et utilisant des indicateurs et des objectifs. Cette évaluation peut avoir une nature plus qualitative (v. questions 69-77). Elle ne concerne pas l'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux (v. question 82).

☒ Oui

☐ Non

Veuillez préciser :

In terms of number of cases and finance, all courts are subject to a planning and control cycle, whereby the courts provide data 3 times per year. Other performance indicators are monitored annually in a quality control system.

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité (si non, veuillez passer à la question 72) :

☒ Oui

☐ Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis :

- ☐ nouvelles affaires
- ☒ durée des procédures (délais)
- ☒ affaires terminées
- ☐ affaires pendantes et stocks d'affaires
- ☐ productivité des juges et des personnels des tribunaux
- ☒ pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
- ☐ exécution des décisions pénales
- ☐ satisfaction du personnel des tribunaux
- ☒ satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- ☐ qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
- ☐ coûts des procédures judiciaires
- ☐ autre

Si autre, veuillez préciser :

Comment: answers on 71 are somewhat different from answers in CEPEJ evaluation cycle 2008-2010. This question is felt as somewhat subjective. Answers may vary according to preferences respondent.

72) Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance (par exemple un nombre d'affaires à traiter par mois) pour chaque juge ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

73) Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels des juges :

- ☐ pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- ☐ pouvoir législatif
- ☐ pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- ☐ Autre

Si autre, veuillez préciser :

NAP

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

- ☒ Oui
- ☐ Non

75) Veuillez préciser qui fixe les objectifs des tribunaux :

- ☐ pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- ☐ pouvoir législatif
- ☐ pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)

supérieure)

☒ autre

Si autre, veuillez préciser :

The courts together with the Council for the Judiciary decide together.

The Council for the Judiciary is leading.

76) Veuillez préciser les principaux objectifs appliqués aux tribunaux:

Number of cases handled.

77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (v. questions 69 à 76) (réponses multiples possible):

☒ Conseil Supérieur de la Magistrature

☐ Ministère de la justice

☐ organe d'inspection

☐ Cour Suprême

☐ organe d'audit extérieur

☐ autre

Si autre, veuillez préciser :

The Council for the Judiciary.

78) Existe-t-il des standards de qualité définis pour l'ensemble du système judiciaire (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

There are quality standards which are measured by annual statistical figures per individual court. Examples are the scores of customer satisfaction surveys, the percentage of cases judged by three instead of one judge and case processing times (the so called 'Kengetallen gerechten').

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables de ces standards de qualité ?

☒ Oui

☐ Non

80) Existe-t-il une procédure d'évaluation permettant de mesurer le stock d'affaires en instance et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

☒ en matière civile

☒ en matière pénale

☒ en matière administrative

81) Disposez-vous d'une procédure d'évaluation permettant de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

All steps and dates are recorded in information systems of the court. But this registration does not show 'waiting times' as such.

82) Existe-t-il un système d'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori?

Cette question ne concerne pas l'évaluation spécifique d'indicateurs de performance.

- ☒ Oui
☐ Non

Veuillez préciser la fréquence de l'évaluation:

There is a planning and control cycle (3 times per year) which involves financial/accounting evaluation but also visits ('bestuurlijke overleggen'), there is once per year an accountant check of the annual report (per court and for total of 19 district courts, 5 general appeal courts and 2 specialised courts (Trade and Industry Tribunal (CBb) and Central Appeals Tribunal (CRvB)), and once every 4 years there is a round of visitations.

83) Existe-t-il une procédure régulière de suivi et d'évaluation de l'activité du ministère public ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser:

Planning & Controlcycle. On an annual basis.

C.4

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

Ad 80: We monitor, but not on backlogs. The monitoring may now be described as more systematic. Answers concerning 2008, previous CEPEJ evaluation cycle 2008-2012 gave a more strict interpretation: backlogs and reasonable timeframe.

Last years more systematic attention for reasonable time frames. Not focused on backlogs.

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Informations générales

84) Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquels le suspect n'est ni présent ni représenté par un professionnel juridique durant l'audience) ?

NA

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

☒ Oui

☐ Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

21

86) Nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA.

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	1	0	0	0
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	0	0	0	0
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	0	0	0	0

Veuillez préciser les sources :

HUDOC –Database ECHR; www.echr.coe.int/echr/en/hudoc

D.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

Ad Q84

Comment: the data about in absentia judgments are not sufficiently reliable and therefore N.A.

Ad 85 note: This the so-called 'waking' procedure. In 2 010 there were 21 succesfull challenges ('gehonoreerde wrakingsverzoeken') for the 19 district courts, the 5 courts of general appeal and the CBb and CRvB. Excluding Supreme Court

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

☒ en matière civile ?

☒ en matière pénale ?

- ☒ en matière administrative ?
- ☐ il n'y a pas de procédure spécifique

Si oui, veuillez préciser:

'Summary processing' by court president (in Dutch: 'kort geding'), and temporary legal provision (in Dutch 'voorlopige voorziening'). For criminal cases sometimes a quick procedure is used ('snelrecht') but not often.

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- ☐ en matière civile (petits litiges) ?
- ☒ en matière pénale (petites infractions) ?
- ☐ en matière administrative ?
- ☐ il n'y a pas de procédure simplifiée

Si oui, veuillez préciser:

Wet Mulder, Administrative handling of minor traffic violations; also the administrative fine (in Dutch: 'bestuurlijke boete') has been introduced. No figures available.

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

Pre-trial consultations between parties is sometimes possible. In the civil procedure further planning of the procedure on one of the topics in the hearing can be made. Also parties can make their wishes knowable in writing. It's the judge who decides.

4. 2. 2. La gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires

90) Note:

Les correspondants nationaux sont invités à faire particulièrement attention à la qualité des réponses aux questions 91 à 102 concernant la gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires. La CEPEJ a convenu que les données correspondantes ne seront traitées et publiées que dans la mesure où un nombre significatif d'Etats membres – tenant compte des données présentées dans le précédent rapport – y aura répondu, permettant une comparaison utile entre les systèmes.

91) Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, indiquer NAP.

Note 1: les affaires des catégories 3 à 5 (exécution, registres foncier et du commerce) doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires de la catégorie 6 (administratives) doivent aussi être mentionnées séparément pour les pays disposant de tribunaux spécialisés, ayant des procédures spécifiques de droit administratif ou capables de distinguer affaires administratives et affaires civiles.

Note 2: vérifier la cohérence horizontale et verticale des données fournies. La cohérence horizontale des données signifie: "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31.12.2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 1 à 7 doit correspondre au total des affaires "autres que pénales".

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1+2+3+4+5+6+7)*	287 690	1 451 879	1 461 153	274 170
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	NA	NA	NA	NA
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NAP	NAP	NAP	NAP
4. Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce**	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	60 920	114 638	122 273	53 410
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

92) Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

Due to registration problems there is some inconsistency between the numbers of pending cases at 1st Jan and 31st Dec and the number of incoming and resolved cases. 3.-5 and 7 are not present inside the Dutch judiciary. Insolvency is taken as part of 2.

Litigious = contested civil/commercial summons (contradictoire dagvaardingen)

Non-litigious = uncontested civil/commercial summons, and civil requests (verzoekschriften), both commercial and family cases.

6. Administrative law cases include tax cases and immigration/assylum cases.

Excluding first instance cases of Council of State (Raad van State) and Central Appeals Tribunal. Including Trade and Industry Tribunal

93) Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

-

94) Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note : Veuillez vérifier que les données fournies sont cohérentes (horizontalement et verticalement). La cohérence horizontale des données signifie que : "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 8 et 9 en matière pénale doit correspondre au nombre total d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	97 740	441 911	434 066	105 580
8. Affaires pénales (infractions graves)	41 530	200 920	195 911	46 540
9. Petites infractions	56 210	240 991	238 155	59 040

95) La classification entre affaires pénales graves et petites infractions peut être difficile. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par exemple par la procédure administrative).

Veillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires comprises dans la catégorie infractions graves et les affaires à inclure dans la catégorie petites infractions :

Minor = mainly traffic offences (speeding, running red light), vagrancy, littering etc. A major part of these offenses is dealt with by an administrative procedure without bringing the case to a court. Both resulting administrative cases and criminal cases brought to the courts are mentioned here.

Severe = driving while drunk, grand theft, violent crimes, vice/drugs etc.

Cases include decisions 'in chamber' (Raadkamer) and 'writing conclusions for appeal' ('uitwerking vonnis voor appel')

(according to the specification of output types)

96) Commentaires relatifs aux questions 91 à 95. Vous pouvez indiquer par exemple une situation particulière dans votre pays, expliquer vos réponses NA ou NAP ou expliquer le calcul du total d'affaires « autres que pénales » ou la différence au niveau de la cohérence horizontale etc.

It is not possible to say whether incoming or pending cases will be litigious or non-litigious, that is why this distinction is only made for the resolved cases.

97) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires « autres que pénales ». Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	30 900	26 350	27 868	29 610
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	NA	NA	NA	NA
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NAP	NAP	NAP	NAP
4. Affaires relatives	NAP	NAP	NAP	NAP

au registre foncier				
5. Affaires relatives au registre du commerce	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	13 420	10 772	11 207	12 990
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

98) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	20 720	38 499	37 815	21 400
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

Minor = mainly traffic offences (speeding, running red light), vagrancy, littering etc.

Severe = driving while drunk, grand theft, violent crimes, sex and drugs offenses etc.

Cases include decisions after 'hearing in chamber' (Raadkamer) and 'writing conclusions for appeal' ('uitwerking vonnis voor appel')
(according to the specification of output types)

99) Cours suprêmes : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentées (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	NA	1 662	1 595	NA
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)	NA	NA	NA	NA
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NAP	NAP	NAP	NA
4. Affaires relatives au registre foncier	NAP	NAP	NAP	NA

5. Affaires relatives au registre du commerce	NAP	NAP	NAP	NA
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	NA	1 009	968	NA
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NA

100) Cours suprêmes : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	NA	3 685	3 839	NA
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

99) Excluding figures of Council of State (Raad van State).

100) Figures solely from the SUPreme Court (Hoge Raad)

101) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2010	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Divorces contentieux	NA	NA	5 945	NA
Licenciements	NA	22 132	22 239	NA
Vols avec violence	NA	NA	3 141	NA
Homicides volontaires	NA	NA	985	NA

102) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution. Nouveau : elle concerne la première, la deuxième et la troisième instance.]

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)
Divorces contentieux	NA	NA	344	240	NA	NA
Licenciements	NA	NA	21	NAP	NAP	NA
Vols avec violence	NA	NA	39	295	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	116	295	NA	NA

103) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

101) No incoming litigious divorce cases. The total number of incoming divorce cases in 2010 was 34731. The total number of litigious divorce cases at the end of the procedure is approximately 5000.

Employment dismissal cases include both litigious and request cases.

Robbery cases include blackmail. Intentional homicide cases include all types of manslaughter, including attempts.

Q101 : The number of divorce cases in the Netherlands in 2010 was 34731. The total number of litigious divorce cases at the end of the procedure in 2010 is approximately 5000. This is only 10% of the total number of all divorce cases. In 1993 the percentage of litigious cases still was 80%. So the number on non litigious divorce cases increased in twenty years time from 20% till 90%. The litigious divorce cases that are brought to court are the most complicated cases which take a long time as the ex spouses are mostly really antagonistic. This explains why the average length of proceedings of litigious divorce cases is increasing during the years in the Netherlands. In the category litigious divorce cases there are no relatively 'easy and simple' divorce cases left and cases become more and more complex.

102) Average length 1st instance divorce cases relates to litigious divorce cases. The average length for all divorce cases (litigious and non litigious) is 109 days. Figure 2nd instance divorce cases relates to all family cases.

Figures average length robbery cases and intentional homicides 1st instance relate to all criminal cases dealt with by a single judge and three judges respectively. Figures average length 2nd instance relate to all criminal cases dealt with by 2nd instance courts.

NAP: no specific procedure for divorce cases. However, since march 2009 a "parental plan" (in dutch : "ouderschapsplan") is mandatory: a divorce case with minors involved will not be dealt with in court unless a "parental plan" is established.

104) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.

Length of proceedings in civil cases (first instance) is calculated from date of administrative proceeding/appointment (rolzitting) till the date of the final judgment.

105) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- ☒ diriger ou superviser l'enquête policière
- ☒ mener des enquêtes
- ☒ quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- ☒ porter une accusation
- ☒ soumettre l'affaire au tribunal
- ☒ proposer une peine au juge
- ☒ faire appel
- ☒ superviser la procédure d'exécution
- ☒ classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal (observer la cohérence avec la question 36!)
- ☒ clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- ☐ autre attribution significative

Si "autres attributions significatives", veuillez préciser :

106) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

In certain civil cases, the public prosecutor has a role. E.g. he can prevent individuals to get married (e.g. if there is a suspicion of a sham marriage or bigamy or if one of the partners is too young or placed under supervision of a family guardian). Other examples are requests for a change of family name and requests for birth certificates (in case a certificate is missing, e.g. for a foundling). The public prosecutor can also give local authorities an order to rectify birth registers. He can request the court for a declaration of death of a (long term) missing person.

107) La gestion des affaires par le procureur: ombre total des affaires pénales en 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous)	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	210 500	23 900	61 500	118 200

108) Total des affaires classées sans suite par le procureur. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre
Total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3)	23 900
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	NAP
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	NA
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	8 700

109) Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?

☒ Oui

☐ Non

D.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Q99#2#1 : The number of resolved appeal cases in the non criminal sphere has risen substantially in 2009 (both commercial and family cases) and 2008 (family cases).

Question 102, Average length in 3rd instance (in days), in particular Litigious divorce cases, are

NA/NAP.

Q107#4#1 : In 2010 the Police has delivered a substantial amount of cases less then in the years before. This can be (partly) explained by a decrease of widespread crime- "veelvoorkomende criminaliteit" - (as shown in victim surveys among civilians and companies).

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107 et 108.

source answers to questions 91-102: Annual Report Judiciary and internal processing data.

source answers to questions 107, 108 databases public prosecution services

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Recrutement et promotion

5. 1. 1. Recrutement et promotion

110) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- ☐ Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- ☐ Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats)
- ☒ Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- ☐ Autres

Si autres, veuillez préciser:

111) Autorité(s) responsable(s): les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- ☐ Une instance composée seulement de juges?
- ☐ Une instance composée seulement de non juges?
- ☒ Une instance composée de juges et de non juges?

Veuillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

National Selection Committee for judges.

112) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si non, quelle instance est compétente pour la promotion des juges ?

This proces is handled through the Council for the Judiciary. The head of State (our Queen) promotes judges formally, however she does this on the recommendation of the Minister of Justice, who in turn acts on the recommendation of the board of the court where the judge works.

113) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

Assesment, interview and selection.

114) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

115) Le statut du ministère public est-il:

- ☐ Indépendant?
- ☒ Sous l'autorité du ministre de la Justice?
- ☐ Autre?

Veillez préciser:
formally under MoJ.

116) Comment sont recrutés les procureurs ?

- ☐ Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- ☐ Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- ☒ Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- ☐ Autres

Si "autres", veuillez préciser:

117) Autorité(s) responsable(s): les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- ☐ Une instance composée seulement de procureurs ?
- ☐ Une instance composée seulement de non procureurs?
- ☒ Une instance composée de procureurs et de non procureurs?

Veillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

118) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs
Prosecutor General is competent as head of the Prosecution Service. The nomination is done by the Queen of the Netherlands.

119) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser:

Promotion should be a logical step in the careerplanning of the prosecutor and based on talent, experience and personal competencies. Assessment and selection.

120) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

121) Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Si oui, existe-t-il des exceptions ? (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

Dismissal as a disciplinary sanction : Being convicted for a crime.

Prolonged behaviour in a reprehensible way which causes severe damage to the prestige of the Administration of Justice.

Other reason : Being unfit for work for reasons of mental or physical health.

122) S'il existe une période probatoire pour les juges (par exemple avant d'être nommé "à vie"), quelle en est la durée ? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	NAP

123) Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

Comment: the appointment to office for an "undetermined period" is not equal to an appointment "for life". In the Netherlands public prosecutors are appointed for an undetermined period. But this does not mean that their appointment could never lead to an end. So they are not appointed "for life", as is the case for judges.

124) S'il existe une période probatoire pour les procureurs, quelle en est la durée? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	1

125) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (voir question 121), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

NAP

126) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (voir question 123), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

NAP

E.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Comment with question 114:

The functioning of the judge is evaluated by he judge and the managing judge (head of the sector) together.

There is however not a system in which the functioning of judges is evaluated related to promotion.

To make promotion (to a senior judge or managing judge promotion) a formal integral selection procedure is in order.

5. 2. Formation

5. 2. 1. Formation

127) Formation des juges

Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	Compulsory
Formation continue générale	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Optional
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Compulsory
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

128) Fréquence de la formation continue des juges:

Formation continue générale	Annual
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Annual
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Occasional (e.g. at times)

129) Formation des procureurs

Formation initiale	Compulsory
Formation continue générale	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Optional
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Compulsory

130) Fréquence de la formation continue des procureurs :

Formation continue générale	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Annual
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Occasional (e.g. at times)

131) Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs? Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s) ? Si vos institutions de formation judiciaire ne répondent pas à ces critères, veuillez le préciser.

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	NAP	NAP	NAP
Une institution pour les procureurs	NAP	NAP	NAP
Une institution commune pour juges et procureurs	Non	Non	Oui

Commentaire :

Comment : Stichting Studiecentrum Rechtspleging (SSR) in Zutphen. Annual budget SSR (2010): 34,7 million euro, of which 17 million for salaries for fulltime trainees ('Raios') (12 mln for Judiciary, 5 mln for prosecutors) and 17 mln for trainings/courses (11 mln for Judiciary, 6 mln for prosecutors office)

E.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

There is a standard of 30 hours in-service training a year per judge.

5. 3. Exercice de la profession

5. 3. 1. Exercice de la profession

132) Salaires des juges et des procureurs.

	Salaire annuel brut (€), en €, au 31 décembre 2010	Salaire annuel net (€), en €, au 31 décembre 2010
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	74 000	43 000
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	128 900	67 000
Procureur au début de sa carrière	54 036	32 604
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).		

Commentaire :

Public prosecutor at the beginning of his/her career:

- Gross annual salary in €, on 31 December 2010 12* 4 503
- Net annual salary in €, on 31 December 2010 12* 2 717

Q132 / T11.11

Comment for the Netherlands : In 2010 possible disciplinary measures are only the written warning and a dismissal. Between this light and heavy measures there was nothing. There was not much room for nuance. This is the reason why disciplinary measures are seldom applied in the recent past. In 2012 the arsenal of possible disciplinary sanctions will be extended with written reprimand and suspension. Also order and control measures (transfer within the court, verbal warning) will be introduced.

133) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Non	Non

134) Si autre avantage financier, veuillez préciser:

NAP

135) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

--	--	--

Enseignement	Oui	Oui
Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Oui	Oui
Consultant	Oui	Oui
Fonction culturelle	Oui	Oui
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Oui	Oui

136) Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

According to Dutch law (article 44 of the 'Wet rechtspositie rechterlijke ambtenaren') a judge is not permitted to practice some specified professions which are "incompatible" with the profession of a judge. For example; judges are forbidden to work as a lawyer or notary at the same time, or to provide legal assistance in other ways. Judges are not explicitly forbidden to combine their work with political positions. With the exception of the judges of the Supreme court, who are not allowed to be a member of the Dutch Parliament.

Beside this law there exists a Dutch directory on "additional positions" (in Dutch: 'Leidraad Nevenfuncties') which recommends not to combine the work as a judge with some specified positions such as member of the Dutch parliament, So despite the fact that Dutch law doesn't prohibit judges to practice political positions, this directory discourages this combination. Generally judges don't combine their work with political positions.

137) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Oui
Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Oui	Oui
Consultant	Oui	Oui
Fonction culturelle	Oui	Oui
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Oui	Oui

138) Précisions s'il existe des règles particulières (par exemple autorisation nécessaire pour exercer tout ou partie de ces activités). Si « autre fonction », veuillez préciser :

Public prosecutors cannot combine their work with a political function at the same time. This is valid for political functions either with or without remuneration. Public prosecutors have to chose between one of the two functions. If they chose for a political function the function of public prosecutor is ended.

139) Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions (par exemple nombre de jugements rendus pour une période donnée) ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants:

5. 4. Procédures disciplinaires

5. 4. 1. Procédures disciplinaires

140) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (choix multiples possibles) ?

- ☐ Citoyens
- ☒ Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
- ☐ Cour suprême
- ☐ Conseil Supérieur de la Magistrature
- ☐ Tribunal ou autorité disciplinaire
- ☐ Médiateur
- ☐ Parlement
- ☐ Pouvoir exécutif
- ☐ Autre ?
- ☐ Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

President of the court (judges) or head of the organizational unit (prosecutors).

141) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (choix multiples possibles) :

- ☐ Citoyens
- ☒ Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- ☒ Procureur Général/Procureur d'Etat
- ☐ Conseil Supérieur de la Magistrature
- ☐ Tribunal ou autorité disciplinaire
- ☐ Médiateur
- ☐ Organisme professionnel
- ☐ Pouvoir exécutif
- ☐ Autre?
- ☐ Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

142) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges? (plusieurs options possibles)

- ☒ Tribunal
- ☒ Cour suprême
- ☐ Conseil Supérieur de la Magistrature
- ☐ Tribunal ou autorité disciplinaire
- ☐ Médiateur

- ☐ Parlement
- ☐ Pouvoir exécutif
- ☐ Autre?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

143) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)

- ☐ Cour suprême
- ☒ Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- ☒ Procureur Général/Procureur d'Etat
- ☐ Conseil Supérieur de la Magistrature
- ☐ Tribunal ou autorité disciplinaire
- ☐ Médiateur
- ☐ Organisme professionnel
- ☐ Pouvoir exécutif
- ☐ Autre ?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

144) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	4	31
1. Faute déontologique	NA	NA
2. Insuffisance professionnelle	NA	NA
3. Délit pénal	NA	NA
4. Autre	NA	NA

Commentaire :

145) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si « autre », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez préciser les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	1	31
1. Réprimande	NA	NA
2. Suspension	NA	NA
3. Révocation	NA	NA
4. Amende	NA	NA
5. Diminution de salaire temporaire	NA	NA
6. Rétrogradation de poste	NA	NA
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement	NA	NA
8. Démission	NA	9
9. Autre	NA	NA

Commentaire :

E.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Judiciary

In 2010 possible disciplinary measures are only the written warning and a dismissal. A written warning for example possible in the case of neglect of the dignity of the Office and duties. A dismissal is possible in the case of damaging a good state of affairs in the administration of Justice and in her trust. In the period 2001-2010 there were 8 written warnings and 0 dismissals. Between these two measures – warning and dismissal – there are now too few opportunities for nuance. This is an important reason why disciplinary measures in the Netherlands are seldom applied in the recent past. In the period 2009-2010 one judge was fired for disciplinary reasons. One judge retired before a disciplinary procedure eventually could be applied. In two cases the Supreme Court rejected disciplinary measures.

In 2012 the the arsenal of possible disciplinary measures be extended with written reprimand and suspension. In addition, I intend to expand other order-and control measures (such as for example (involuntary) transfer within the Court and a verbal warning). New measures are taken into consideration. Such as the remuneration when a judge intentionally fails to perform his services. And the transfer to another court if there are structural, distorted working relations at stake.

Source: Supreme Court, Annual report 2009-2010, The Hague, 2011, p 144-155

Prosecution

In 2010 in total 31 disciplinary measures or sanctions were applied, including six times an unconditional resignation and three times a conditional dismissal. Compared with the last five years in which 120 employees a disciplinary penalty or measure imposed got, there is a slight increase. In 2010 are 34 integrity violations reported, ranging from conflicts to misdemeanors in the private atmosphere.

Veillez indiquer les sources aux questions 144 et 145

Source: http://www.jaarberichtom.nl/jaarverslag-2010/Search.ZGlzY2lwbGluYWlyZSBtYWw0cmVnZWxlbG==/aDU1053_Integriteitschendingen.aspx, 31 january 2012.

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession et formation

6. 1. 1. Statut de la profession et formation

146) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays.

16 728

147) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?

- ☐ Oui
☒ Non

148) Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter en justice

NA

149) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ? (plusieurs options sont possibles) pour les :

- ☒ Affaires civiles
☒ Affaires pénales - Défendeur
☐ Affaires pénales - Victime
☐ Affaires administratives
☐ Il n'y a pas de monopole

En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, un membre de la famille, un syndicat, etc....) et pour quelles affaires :

150) La profession d'avocat est-elle organisée à travers (plusieurs réponses possibles):

- ☒ un barreau national ?
☐ un barreau régional ?
☒ un barreau local ?

151) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire :

152) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

☒ Oui☐ Non

153) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?

☒ Oui☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

The Dutch Law Society has 24 specialist associations. For membership of these associations is usually a specific training required

F.1

Veuillez indiquer les sources aux questions 146 et 148 :

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

BAR/LAT on 16 January 2012

Ad 148: The lawyers monopoly in civil cases applies only to the more serious cases; less than 20% of the cases filed. The rules of legal representation specify types of cases and the amount of money claimed.

6. 2. Exercice de la profession

6. 2. 1. Exercice de la profession

154) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (à savoir, est-ce que les usagers peuvent aisément obtenir des informations préalables sur le montant des honoraires prévisibles, sont-ils transparents et loyaux) ?

☒ Oui☐ Non

155) Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?

☐ Oui☒ Non

156) La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?

☐ Oui, la loi contient des règles☒ Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles☐ Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

F.2

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

Ad 154 and 155. These questions cannot be easily answered by "Yes" or "No" as these answers are rather categorical. Under the competing legislation the Dutch Law Society is not allowed to interfere with fees. However many law firms provide information on the Internet about their hourly rates. F.e.: <http://www.advocatenoverzicht.nl/tarieven>.

6. 3. Standards de qualité et procédures disciplinaires

6. 3. 1. Standards de qualité et procédures disciplinaires

157) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

Permanent education for lawyers. Each lawyer is obliged to attend courses each year. These courses have to be approved by the Netherlands Bar Association.

158) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- ☒ le Barreau ?
☐ le législateur ?
☐ autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

159) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

- ☒ la prestation de l'avocat ?
☒ le montant des honoraires ?

Veuillez préciser :

It is common for Law firms to have a complaints procedure of their own. All practicing lawyers are under surveillance of (the Deaken of) the local Bar Association. Complaints can be filed at the local Deaken.

The local Deaken can initiate a disciplinary procedure against a lawyer (see question 161).

160) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?

- ☐ le juge
☐ le ministère de la justice
☒ une instance professionnelle
☐ autre

Si autre, veuillez préciser :

161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si « autre », veuillez spécifier dans la boîte "commentaire" ci-

dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	1. Faute déontologique	2. Insuffisance professionnelle	3. Délit pénal	4. Autre
Nombre	1 251	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

NOVA Annual report Court of Discipline and Councils of Discipline (Nederlandse Orde van Advocaten, Jaarverslag Hof van Discipline en Raden van Discipline. Only the total number is known. Of these 1251 cases, 302 cases were found "justified" ("gegrond").

162) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Nombre total des sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	1. Réprimande	2. Suspension	3. Révocation	4. Amende	5. Autre (par exemple exclusion du barreau)
Nombre	342	256	65	6	NA	15

Commentaire :

The total number of sanctions is including 46 cases in which no specific sanction was pronounced. However, as all these cases are found "justified" ("gegrond") they may be seen also as having the character of a reprimand.

F.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

163) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 168

[Médiation judiciaire : dans ce type de médiation, il y a toujours l'intervention d'un juge ou d'un procureur qui facilite, conseille, décide ou/et approuve la procédure. Par exemple, dans des litiges civils ou des cas de divorce, les juges peuvent diriger les parties vers un médiateur s'ils estiment que des résultats plus satisfaisants peuvent être obtenus pour les deux parties. En matière pénale, le procureur peut se proposer en tant que médiateur entre un délinquant et une victime (par exemple pour établir un accord d'indemnisation).]

☒ Oui

☐ Non

164) Veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :

	Médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Oui	Oui	Non	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Oui	Oui	Non	Non	Non
Affaires administratives	Oui	Oui	Non	Non	Non
Licenciements	Oui	Oui	Non	Non	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

165) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

Citizens of limited means qualify for a contribution towards the costs of mediation, referred to as a mediation legal aid permit.

It is part of the Legal Aid Act. In 2010 citizens had to pay 49 euro's for four hours of mediation.

And another 49 euro's for four extra hours.

166) Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés qui exercent la médiation judiciaire :

4 015

167) Nombre total de procédures de médiation judiciaire

Veuillez indiquer la source dans la boîte "commentaire" ci-dessous:

Nombre total (1+2+3+4+5)

☒ Oui

3 880

1. les affaires civiles

☒ Oui

461

2. les affaires familiales	☒ Oui	2 537
3. les affaires administratives	☒ Oui	882
4. les affaires de licenciements		NA
5. les affaires pénales		NAP

Commentaire :

The numbers only pertain to mediations that have started in 2010 and were referred by the court. Civil cases include employment dismissals cases. It is not possible anymore to provide this number. Only the total number of civil cases is known.

Source: Council for the Judiciary

168) Votre système judiciaire connaît-il les formes d'ADR suivantes.

Si "autres mesures", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

la médiation autre que la médiation judiciaire?	Oui
l'arbitrage?	Oui
la conciliation?	Non
d'autres mesures alternatives au règlement des litiges?	Oui

Commentaire :

In 2010 the Legal Counter[Het Juridisch Loket] referred 2.345 cases to mediation.

Binding advice in consumer cases: Consumer complaints board. In 2010 7826 incoming cases.

Binding advice in insurance cases: KIFID. In 2010 6719 cases.

Binding advice in rental cases: Huurcommissie. In 2010 11428 incoming cases.

Arbitration in construction cases: Raad van Arbitrage voor de bouw. In 2010 1306 cases

National ombudsperson: 14311 cases in 2010.

G.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges
et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

From April 2005 until januari 2011, parties who were referred to mediation via the Courts and who were not eligible for legal aid, could apply for an incentive contribution (stimuleringsbijdrage). This contribution covered both parties' expenses for the first 2.5 hours of mediation. The incentive contribution stopped in Januari 2011.

Veuillez indiquer les sources des réponses à la question 166

In 2010 there are 4.015 mediators registered at the Dutch Mediation Institute (NMI). These mediators can do judicial mediation as well as other forms of mediation.

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

169) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

- ☒ Oui
☐ Non

170) Nombre d'agents d'exécution

949

171) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- ☐ des juges ?
☒ des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
☒ des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
☐ d'autres agents d'exécutions ?

Veuillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

384 bailiffs

565 junior bailiffs

172) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution ?

- ☒ Oui
☐ Non

173) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- ☒ une instance nationale ?
☐ une instance régionale ?
☐ une instance locale ?
☐ NAP (la profession n'est pas organisée)

174) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

- ☒ Oui
☐ Non

175) Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

- ☒ Oui
☐ Non

176) Est-ce que la loi stipule des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?☒ Oui☐ Non**Veillez indiquer la source de la réponse à la question 170 :**

KBvG, annual report

Ad 169: Answers are limited to bailiffs ('Gerechtsdeurwaarders'). Of course, other professionals may be involved in enforcing judicial decisions. For tax matters, there are special Tax Bailiffs. The latter have not been included in this report.

Ad 174: In general, prices for official tasks are transparent. Administrative costs and other 'extra's' charged by enforcement agents are less transparent. In 2011 new regulations have been designed regarding the costs charged in the enforcement process.

Ad 176: In new regulation (after 2010). Maximum charges to debtors.

8. 1. 2. Efficacité des services d'exécution**177) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**☒ Oui☐ Non**178) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :**☒ une instance professionnelle ?☐ le juge ?☒ le ministère de la justice ?☐ le procureur ?☒ autre ?

Si autre, veuillez préciser :

Other:

- disciplinary court

- Bureau of financial & administrative control (BFT): monitors the financial situation and administrative practices of bailiff offices.

179) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?☒ Oui☐ Non

Si oui, quels sont les critères de qualités utilisés ?

- professionalism

- commercial quality

- continuity of the enterprise

180) Qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?

- ☒ un organisme professionnel
☐ le juge
☐ Ministère de la Justice
☐ autre

Si "autre", veuillez préciser :

181) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- ☐ Oui
☒ Non

Si oui, veuillez préciser :

182) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

- ☐ Oui
☒ Non

Si oui, veuillez préciser :

183) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?

Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum

- ☐ absence de toute exécution ?
☐ non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
☐ manque d'information ?
☐ durée excessive ?
☐ pratiques illégales ?
☐ supervision insuffisante ?
☐ coût excessif ?
☐ autre ?

Si autre, veuillez préciser:

There is no recent analysis regarding the nature of complaints filed against bailiffs
This is to be interpreted as NA.

184) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- ☐ Oui
☒ Non

Si oui, veuillez préciser :

185) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- ☐ pour les affaires civiles ?
☐ pour les affaires administratives ?

186) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ?

- ☐ entre 1 et 5 jours
☐ entre 6 et 10 jours
☒ entre 11 et 30 jours
☐ plus

Si plus, veuillez préciser

187) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1+2+3+4)	☒ nombre :	907
1. pour faute déontologique		NA
2. pour insuffisance professionnelle		NA
3. pour délit pénal		NA
4. Autre		NA

Commentaire :

The number of complaints is rising quickly. It is easy to file a complaint. The number of in cases in which disciplinary steps are taken is than 5%, and remains stable.

188) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	☒ nombre :	30
1. Réprimande	☒ nombre :	26
2. Suspension	☒ nombre :	2
3. Révocation	☒ nombre :	2
4. Amende		NAP
5. Autre		NAP

Commentaire :

H.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Ad 185 : No central monitoring.

In general: There is little involvement of government agencies in the enforcement in civil matters.
No general registration on enforcement of court decisions in civil matters.

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Exécution des décisions pénales

189) Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)

- ☐ Juge
- ☒ Procureur
- ☐ Services pénitentiaire et de probation
- ☐ Autre autorité

Veillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle). Si "autre autorité", veuillez préciser :

190) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

191) Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

- ☐ 80-100%
- ☒ 50-79%
- ☐ moins de 50%
- ☐ ne peut être estimé

Veillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question:

Source: CJIB, Annual Report

Judicial decision, fine; 70,4% in one year

H.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

There is a central agency (CJIB) that collects fines.

9. Notaires

9. 1. Notaires

9. 1. 1. Notaires

192) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 197

- ☒ Oui
☐ Non

193) Les notaires ont-ils un statut :

Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

privé (sans contrôle d'une autorité publique)?	☐ nombre	
de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics ?	☒ nombre	3 347
public?	☐ nombre	
autre ?	☐ nombre	

Commentaire :

1448 notaries and 1899 junior notaries

194) Le notaire exerce-t-il une fonction (plusieurs réponses possibles):

- ☐ dans le cadre de la procédure civile ?
☐ dans le domaine du conseil juridique ?
☒ pour authentifier les actes/certificats ?
☐ autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

They have a monopoly for amongst others:

- conveying real property
- creating or cancelling mortgages
- drawing up or altering wills
- drawing up marriage contracts
- incorporating public and private limited liability companies
- establishing foundations or associations

195) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- ☒ Oui
☐ Non

196) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires :

- ☒ une instance professionnelle ?
☐ le juge ?
☒ le ministère de la justice ?
☐ le procureur ?

☒ autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

specification other:

- disciplinary board
- Bureau Financieel Toezicht: checks / investigates the financial situation and administration of notary offices

I.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

The number of junior notaries decreased because of the decreasing number of real estate and mortgage deeds.

10. Interprètes judiciaires

10. 1. Interprètes judiciaires

10. 1. 1. Interprètes judiciaires

197) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- ☒ Oui
☐ Non

198) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- ☒ Oui
☐ Non

199) Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :

1 050

200) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :
The qualifications which interpreters must have to be eligible for inclusion in the register of court interpreters. This qualifications referred to command of the language, knowledge of terminology, translation skills, listening skills, objectivity, integrity and professional ethics.

201) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ? Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection.

- Oui ☐ pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée
Oui ☒ pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- ☐ Non

Commentaire :

According to the Dutch Act on Court Interpreters and Sworn Translators Courts are only allowed to select court interpreters who are registered on the National register of court interpreters and Sworn translators.

J.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

Distinction between court interpreter and court translator.
See <http://www.eulita.eu/>

Ad 199: In 2008 (previous CEPEJ evaluation cycle 2008-2010) there were 3270 court interpreters. The decrease in 2010 is due to new "Sworn Interpreters and Translators Act" ("Wet Beëdigde

Tolken en Vertalers"; implemented in 2009) which has set stricter conditions for interpreters and translators. Only interpreters and translators who are registered in the Register are sworn interpreters and translators. Registration in the Register is subject to certain quality and integrity conditions. An interpreter or a translator who does not meet these conditions may qualify for inclusion on the Alternative List. The conditions for inclusion on the Alternative List are easier to meet than those for registration in the Register.

Introductionary comment to the chapter 16 : The comparison of interpreters between countries in general should be handled with care because there is no clear qualifications for what court interpreters and translators are. Many countries apparently have no separate professional requirements. That does not mean that an interpreter in criminal proceedings is often regarded as an expert with special requirements (see example Hungary).

Regarding the EU Member States is important the Implementation of the Directive on the right to interpretation and translation in criminal proceedings. The text is referenced on page 2. See Article 5 of the accompanying directive:

1. Member States shall take concrete measures to ensure that the interpretation and translation provided meets the quality requirements in Article 2, paragraph 8, Article 3, paragraph 9.
2. 2. For adequate interpretation and translation and efficient access to them, to achieve the Member States to the establishment of a register or registers of independent translators and interpreters who are appropriately qualified. If such register or registers have been set, get counsel and competent authorities, where appropriate, access.
3. . Member States shall ensure that interpreters and translators are required to observe confidentiality in accordance with this Directive in respect of interpretation and translation provided.

These Member States will therefore in October 2013 to take concrete measures to ensure quality. Comment concerning the Netherlands: since 2009 there exists the Act sworn interpreters and translators. This provides for a register. For inclusion in the registry, requirements on quality and integrity. There is also a complaints procedure. Substantiated complaints may lead to removal from the register. The dishes are legally obliged to use interpreters and translators in the registry. England and Poland have a similar arrangement with the Netherlands. Romania contends, hardly quality. It is therefore not surprising that this country stands out.

On page 2, the increase in terms of Luxembourg to the EU Directive allocated. That seems to me nonsense. The number of non-nationals in Luxembourg is involved in a criminal case is 3961. In doing so, to many French-speaking (French and Belgians). The number what is actually in need of an interpreter is very limited and can not explain the increase. It is likely that this will make interpreters and translators employed by Court of Justice of the European Union. The number of cases in recent years the Court has made has risen sharply. This also applies to the interpretation and translation needs of the Court.

Veillez indiquer la source pour répondre à la question 199 :

<http://www.bureaubtv.nl/>

11. Experts judiciaires

11. 1. Experts judiciaires

11. 1. 1. Experts judiciaires

202) Dans votre système, les experts interviennent-ils durant la procédure judiciaire comme (choix multiple possible):

- ☒ "Experts témoins" à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation
- ☒ "Experts techniques" qui mettent à la disposition du tribunal leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait
- ☒ "Experts juristes" qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement)

203) Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

- ☐ Oui
☒ Non

204) La fonction d'expert judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- ☒ Oui
☐ Non

205) Nombre d'experts judiciaires (experts techniques) accrédités ou enregistrés.

195

206) Existe-t-il des critères relatifs à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?

- ☒ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

There are binding provisions in Dutch Criminal law for the judicial expert. It comes to professionalism, carefulness (precision), integrity and impartiality, indepenence. This combined with knowledge of the criminal proceedings. The time given to expert to produce his technical report of course varies by the nature of the commission. The commissioner and the expert will agree upon the terms about period of time.

207) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?

Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection des experts judiciaires?

- Oui ☒ pour les recruter et/ou la nommer pour un mandat d'une certaine durée
 Oui ☐ pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique

Non ☐.

Commentaire :

ad1. Yes for appointment; no for recruiting

ad2. Yes for appointment; no for recruiting

ad3. No: Selecting judicial experts is work done by NRGD (NRGD). Appointment is possible by the court as well as by the prosecutor.

K.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

ad 203. it would be preferable.

Veillez indiquer la source pour répondre à la question 205 :

Netherlands Register of Court Experts (NRGD)

12. Réformes envisagées

12. 1. Réformes envisagées

12. 1. 1. Réformes

208) Veuillez fournir des informations sur le débat actuel dans votre pays sur le fonctionnement de la justice. Des réformes sont-elles en préparation ou envisagées. Si possible, respectez les catégories suivantes:

1. Programmes de réforme généraux

2. Budget

3. Tribunaux et Ministère Public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

4. Conseil supérieur de la Magistrature

5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.

6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération

7. Exécution des décisions de justice

8. Médiation et autres ADR

9. Lutte contre la criminalité et système pénitentiaire

10. Autres

1. (Comprehensive) reform plans

On 30 September 2010 the new coalition government Rutte-Verhagen presented its strategic action programme Freedom and Responsibility. It announced a budget cut in public expenditures of 18 billion Euros to be carried out between 2011 and 2015. This is nearly 10 percent of the total budget of Dutch national government. In 2011, the budget for the judiciary was 935 million Euros and for legal aid, it amounted to 482 million Euros. These budgets have continued to rise in the last decades. Several measures are introduced to keep the budget in control as well as to improve and innovate within the Dutch judicial system: more cost covering court fees; an innovationprogramme on E-Justice, simplifying procedures and ADR; revising and make congruent the map of the judiciary, prosecution and police; adjusting and modernise the legal aid system.

2. Budget

The following table summarizes the overall impact of the reform measures on the budget of the judiciary and legal aid (in million Euros)

2012 2013 2014 2015

1. Cost-covering court fees -120 -240 -240 -240

2. Revising the judicial map 0 0 0 0

3. Innovationprogramme: 4 8 8 8

E-Justice, simplifying procedures

4. Adjusting legal aid -50 -50 -50

3. Courts and public prosecution services (e.g. powers and organisation, structural changes - e.g. reduction of the number of courts -, management and working methods, information technologies, backlogs and efficiency, court fees, renovations and construction of new buildings)

More cost-covering court fees

The strategic programme of the government states: "The judicial organisation will in 2013 be funded by those who use them. People with low incomes will be compensated." This measure applies to administrative and civil litigation. It does not concern child, asylum and penal cases. It is

presumed that citizens will be more critical before deciding to initiate court proceedings and will consider alternatives for achieving Justice. It is estimated that cost-covering fees will reduce the number of cases by 6 percent, which in fact, will lead to a cost reduction of 115 million Euros. The additional income drawn from court fees are equivalent to approximately 225 million Euros. This will lead ultimately to a surplus of 340 million Euros compared to the current budget. To prevent people with low incomes from being restricted access to the judiciary, the special fees for low incomes and middle income will be introduced. Also administrative fees will be substantially lower compared to the cost of such a case. All in all the netto surplus of the reform will be 240 mln euro. In december 2011 the bill was in discussion in parliament. The new system will be introduced and be implemented in in july 2012.

Revising the judicial map

The judicial map of the Netherlands in the near future will in essence contain only ten districts, four courts of appeal and the Supreme Court. The courts will adjudicate in over 30 locations throughout the Netherlands. An administrative and organizational scale-up and not budgetary targets was the purpose of revising the judicial map. Thus, better opportunities for specialization and a more customer-oriented differentiation will be created for the courts. The revision is not restricted to the judiciary only. As a matter of fact, the prosecution will be organised in ten districts and the current 25 police districts will also scale up to 10. In the near future, police and prosecution will be congruent within all the regional districts of the judiciary. The central aim of the programme on courts is to guarantee a certain minimum quality of justice in all the regions of the Netherlands.

4. High Judicial Council

5. Legal professionals (judges, public prosecutors, lawyers, notaries, enforcement agents, etc.): organisation, education, etc.

Adjusting legal aid

The importance of maintaining expenditures under control underlies the way the legal aid system is assessed. Every effort must be encouraged for the system to withstand periods when the court-load increases, concurrently with the need to save on public expenditure. In the short run, the rates for lawyers will be lowered and, in a divorce case, representation by a lawyer will not be compulsory anymore. This will lead to a budget cut of 50 million Euros. As the cost-covering fees should not lead to reduced access to legal aid, people with lower incomes will be compensated, thus leading to extra expenditures of 100 million Euros. The net result is an increase of 50 million Euros of the legal aid budget.

6. Reforms regarding civil, criminal and administrative laws, international conventions and cooperation activities

Along with the introduction of a new more cost covering fee system, an innovationprogramm of the judicial sytem will be lanched aiming at E-Justice, simplifying procedures and ADR. The e-Justice program will focus on the following themes: increasing implementation of video conferencing, encouraging the introduction of the digital criminal file - including setting up facilities for identification and authentication -, validating and archiving documents, electronic litigation in civil and administrative law - including the introduction of a simple procedure for simple cases -, improving the accessibility of files through the Internet, promoting the establishment of a European e-Justice. These measures will stimulate more efficient and effective interactions between the numerous organisations which shape together the judicial system. Civil, administrative and criminal proceedings measures will be designed to better match the needs of litigants and efficient proceedings (for example, a simple procedure for simple civil affairs, a final dispute resolution in administrative law, etc.). In administrative and civil cases, this will, consequently, lower the costs for the citizens. Also ADR will be stimulated more strongly.

7. Enforcement of court decisions

8. Mediation and other ADR

ADR will be extra stimulated along with the introduction of more cost covering court fees. In this respect it is part of the innovationprogramme which will be launched in 2012. The programme implies:

- Implementation of resolution number 2008/52/EG of the European Commission about mediation civil and trade disputes;
- Further stimulation of mediation skills of administrative bodies;
- Stimulation of mediation on disputes with administrative bodies;
- Stimulation of Online Dispute Resolution.

9. Fight against crime and prison system

10. Other

CHAPTER 17

Add to Budget and financing, p. 2

This law is put on hold by parliament in may 2012. Adjustment of legal aid, with the need for control spending.

Add to Functioning of courts, p 4.

Delete 'ongoing'. Law accepted by parliament in july 2012

Add to Legal professions, p 7

The Netherlands

New more flexible and transparent system of disciplinary sanctions for judges

A system of more external supervision on the functioning of lawyers